



A l'attention de Mme Maggie De Block  
Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale  
et à la Lutte contre la pauvreté  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 18 décembre 2012

Madame la Secrétaire d'Etat,

Des blouses vides de patient sont accrochées en face de votre bureau. Ces blouses et notre absence symbolisent l'invisibilité des femmes en séjour irrégulier qui, en raison de leur statut, ne peuvent pas faire entendre leur voix. Nous nous adressons à vous, Madame De Block, en leur nom. Nous voudrions vous faire entendre les difficultés qu'elles rencontrent quand elles ont besoin de se faire soigner.

Vous n'êtes pas sans le savoir, Vie Féminine a lancé cette année une campagne autour de l'accès aux soins de santé pour toutes et tous et particulièrement pour les personnes en séjour irrégulier. Avoir accès aux soins de santé est un droit inscrit dans de nombreux textes fondamentaux (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Convention pour l'Elimination de toutes les Discriminations à l'égard des Femmes, Constitution belge...). Dans les faits, aujourd'hui encore, se soigner relève du parcours du combattant pour les personnes en séjour irrégulier.

Pourtant, il existe en Belgique un système censé garantir l'accès aux soins de santé aux personnes sans papiers : l'Aide Médicale Urgente. Nous ne vous apprenons rien, elle fait partie des compétences qui vous ont été attribuées. Si le fonctionnement actuel de l'AMU permet certes un accès aux soins gratuit, il produit encore malheureusement de nombreuses injustices : que ce soit dans l'accès à l'information, dans les démarches compliquées et différentes d'un CPAS à un autre, dans la situation particulière des sans-abris et des familles. Par ailleurs, dans ce dispositif, les femmes sont spécifiquement fragilisées : peu d'information sur la prise en charge des soins gynécologiques, droit à l'avortement compromis, suivi de grossesse chaotique, lait en poudre et moyens de contraception autres que la pilule non accessibles... Toutes ces situations sont inacceptables car elles bafouent un droit humain élémentaire.

Aujourd'hui, 18 décembre, Journée Internationale des Migrants, on commémore la proclamation par l'Assemblée générale de l'ONU en 2000 de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette Convention est explicite : « *Les travailleurs migrants et les membres de leur famille ont le droit de recevoir tous les soins médicaux qui sont nécessaires (...). De tels soins médicaux d'urgence ne leur sont pas refusés en raison d'une quelconque irrégularité en matière de séjour ou d'emploi.* » (art. 28)

Cette journée est pour nous l'occasion de porter la parole des femmes en séjour irrégulier. Elles ne peuvent pas s'adresser directement à vous. Mais elles nous permettent aujourd'hui, à travers cette action, de relayer leurs difficultés pour se soigner, qu'elles bénéficient ou non de l'Aide Médicale

Urgente. Ce sont leurs phrases que vous lirez sur les blouses, leur vécu que vous pourrez trouver en annexe à ce courrier.

Nous sommes convaincues que vous êtes, vous aussi, sensible aux discriminations qu'elles relatent.

Nous sommes persuadées que, par des petits actes, l'Aide Médicale Urgente peut aujourd'hui être améliorée dans son fonctionnement afin de réduire les inégalités qu'elle produit. Voici nos revendications en la matière :

### **Uniformiser et simplifier les démarches auprès des CPAS**

Le premier frein au bénéfice de l'Aide Médicale Urgente est la complexité des démarches à entreprendre avant d'avoir accès aux soins. Uniformiser les démarches entre CPAS est cependant facile à mettre en place dans le cadre de la loi actuelle et faciliterait le recours à ce système.

### **Proposer une information large et accessible à tous les publics**

Les personnes en séjour irrégulier ne sont pas toujours informées de l'existence de l'Aide Médicale Urgente, soit parce qu'elles n'ont pas reçu l'information, soit parce qu'elles ne l'ont pas comprise. Par ailleurs, le terme « Aide Médicale *Urgente* » est parfois source de confusion pour elles. Comment ces personnes pourraient-elles déterminer si la pathologie dont elles souffrent est suffisamment « urgente » que pour leur permettre de bénéficier de l'AMU ? Un changement de vocabulaire et une campagne d'information organisée avec des associations relais pourraient facilement remédier à ce type d'obstacles.

### **Généraliser les bonnes pratiques**

Plusieurs CPAS ont déjà pris l'initiative de mettre en place des mécanismes qui non seulement, allègent leur travail, mais permettent en outre un meilleur accès des personnes à l'Aide Médicale Urgente. Parmi ces mécanismes, citons : l'utilisation de la carte médicale, la première consultation gratuite, la référence à la liste FEDASIL pour l'octroi de médicaments sans nomenclature Inami (le lait en poudre par exemple !), les procédures d'urgences mises en place si le délai habituel de réponse du Conseil de l'aide sociale risque de mettre à mal les soins... Généraliser ces initiatives signifierait pour les personnes en séjour irrégulier un accès plus aisé à de nombreux soins.

### **Réagir aux situations de non-droit**

Madame, en tant que Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et la Lutte contre la Pauvreté, vous êtes responsable de l'application de la loi par les CPAS. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas fermer les yeux face aux situations de non-droit qui existent encore en Belgique.

Citons le cas du CPAS de la Ville de Bruxelles qui, suite à un désaccord politique et en réponse à une surcharge de travail, prive des familles en séjour irrégulier présentes sur son territoire du droit de bénéficier de l'Aide Médicale Urgente. Ces familles se retrouvent donc dans des situations inhumaines, coupées de tout accès aux soins, si ce n'est en acceptant un accueil chez FEDASIL, accueil qu'elles sont par ailleurs en droit de refuser. Ces situations de non-droit ne peuvent continuer d'exister. Nous vous demandons de rappeler la lettre de la loi aux CPAS qui manquent à leurs missions.

Madame De Block, nous sommes convaincues que les femmes qui vous interpellent aujourd'hui à travers nous trouveront une écoute favorable et des réponses rapides et concrètes aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. Pour elles, d'avance, nous vous remercions.

Hélène Spitaels

Coordinatrice nationale en charge de la campagne « La santé, ça ne doit pas se mériter. C'est un droit ! »